

LES CONSEILS !

► PRÉVENIR LES DISCRIMINATIONS DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

- **Renforcer les compétences psychosociales** pour faire face aux discriminations

- **Travailler sur les représentations, déconstruire les préjugés et les stéréotypes**
Développer un regard critique sur ses propres représentations de l'autre ainsi que sur celles qui sont véhiculées par son environnement (les normes sociales, l'influence socioculturelle, l'analyse critique des médias, la pression sociale relative à l'image du corps par exemple, etc.)

En milieu scolaire : le socle commun de connaissances et de compétences inscrit dans les compétences sociales et civiques, le respect de soi et des autres (civilités, tolérance, refus des préjugés et des stéréotypes).

- **Éduquer à la diversité, à la laïcité**

« La laïcité est une valeur liée au respect mutuel. La laïcité va au-delà de la tolérance : elle invite non seulement à admettre mais à comprendre l'autre (son histoire, sa culture...). Elle implique alors de lutter contre toute atteinte à l'intégrité et à la dignité des personnes, contre toute idéologie contraire aux Droits de l'homme et aux Droits de l'enfant » (Les Francas)

- **Informer sur les discriminations** (notions, cadre juridique, ressources) afin d'identifier des situations de discriminations, de les nommer et les dénoncer

► OBTENIR DE L'INFORMATION ET DES CONSEILS SUR LES DÉMARCHES À MENER

Dans les points d'accès aux droits : un accueil gratuit et anonyme des personnes rencontrant un problème juridique ou administratif.

Dans les maisons de justice et du droit : information sur les droits.

Trouvez le point d'accès aux droits le plus proche de chez vous :

www.annuaires.justice.gouv.fr

Rencontrez le/la délégué.e le plus proche de chez vous : www.defenseurdesdroits.fr

► SITES ET RESSOURCES UTILES

- **Le numéro national d'aide aux victimes :**
08 842 846 37

- **Défenseur des droits :**
09 69 39 00 00 du lundi au vendredi de 8h30 à 19h30
www.defenseurdesdroits.fr

- **L'Observatoire des Discriminations :**
observatoiredesdiscriminations.fr

- **Femmes Inter Associations :**
www.fia-ism.com (Rubrique Ressources - Répertoire des outils - La lutte contre les préjugés et les discriminations)

- **Site des SISM :**
www.semaine-sante-mentale.fr (édition 2020
« Discriminations et santé mentale »)



**LES
DISCRIMINATIONS
ENSEMBLE, AGISSONS !**

LA VIOLENCE

De quoi parle-t-on ?⁽¹⁾

C'est la distinction, l'isolement, la ségrégation de personnes ou d'un groupe de personnes par rapport à un ensemble plus large. Elle consiste à restreindre les droits de certains en leur appliquant un traitement spécifique défavorable. Volontaire ou inconsciente, la discrimination porte atteinte à l'égalité des droits, des chances mais aussi des devoirs de chacun.

Chiffres clés⁽²⁾

5631 saisines reçues en 2018 par le Défenseur des droits. Pour 23% d'entre elles, le handicap est la discrimination en tête des critères invoqués ; pour 15% c'est l'origine, 10,5% l'état de santé, et environ 10% la nationalité.

Le 1^{er} domaine concerné par des discriminations est l'emploi, et ce tout au long de la carrière professionnelle.

1 personne active sur 4 déclare avoir déjà fait l'objet de propos ou comportements sexistes, homophobes, racistes, liés à la religion, handiphobes ou liés à l'état de santé au cours des 5 dernières années.

Près d'1 personne sur 2 se déclare discriminée à cause de son activité syndicale.⁽³⁾

Que dit la loi ?

Les discriminations sont explicitement et limitativement définies, tant pour les critères que pour les domaines dans lesquels elles s'exercent :

25 critères discriminatoires reconnus par la loi⁽⁴⁾ : l'origine, le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle, la situation familiale, les caractéristiques génétiques, les opinions philosophiques ou politiques, l'apparence physique, le style de vie, le handicap, etc.

6 domaines définis par la loi : l'emploi, le logement, l'éducation, la formation, l'accès aux biens et services publics et privés, l'accès aux soins et aux services sociaux.

LES PRINCIPALES FORMES DE DISCRIMINATION⁽⁵⁾

➤ DIRECTE

acte volontaire, intentionnellement discriminatoire d'un individu ou d'un groupe d'individus.

➤ INDIRECTE

non intentionnée, elle est issue de l'application d'une mesure, d'une norme ou d'une pratique sans intention de discrimination, mais dont la mise en pratique concrète entraîne une différence de traitement.

➤ JUSTIFIÉE

discrimination autorisée lorsqu'il est possible de justifier le traitement différentiel.

➤ LÉGALE

certaines lois impliquent des traitements différentiels selon les critères prohibés.

ET VOUS ?

Testez vos connaissances

Parmi ces 4 propositions, laquelle n'est pas un critère de discrimination interdit par la loi ?

- a. L'état de santé b. Les diplômes c. La situation familiale d. Le patronyme

b. Les 25 critères de discrimination : L'origine, le sexe, la situation de famille, la grossesse, l'apparence physique, le patronyme, l'état de santé, le handicap, les caractéristiques génétiques, l'âge, les moeurs, l'orientation sexuelle, les opinions philosophiques et politiques, l'appartenance vraie ou supposée à une ethnie, à une religion, à une « race », l'identité sexuelle, le lieu de résidence, l'autonomie, l'incapacité résultant de la situation économique, capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, domiciliation bancaire.

Associer aux 3 propositions le terme qui convient : 1. Préjugé ; 2. Stéréotype ; 3. Discrimination

- a. Je ne vais pas engager une femme à un poste de direction car les femmes n'ont pas d'autorité naturelle.
b. Contrairement aux hommes, les femmes n'ont pas d'autorité naturelle.
c. C'est parce que les femmes n'ont pas d'autorité naturelle qu'elles ne peuvent pas faire de bonnes directrices.

a3 - b2 - c1. Un préjugé est une attitude comportant une dimension évaluative à l'égard d'un groupe social donné (ici les femmes). Il est caractérisé par le point de vue affectif et émotionnel. Un stéréotype est une croyance partagée concernant les caractéristiques personnelles mais souvent aussi des comportements d'un groupe de personnes. C'est une image simpliste, caricaturale et figée de l'autre que se fait l'individu sous l'influence de son milieu social (famille, entourage, médias).

Associer aux 3 propositions le terme qui convient : 1. inégalité ; 2. stéréotype ; 3. discrimination

- a. Il existe des compétences naturellement féminines et d'autres naturellement masculines.
b. 50 % des femmes sont concentrées dans 12 des 87 familles professionnelles.
c. Les hommes sont nommés de préférence aux femmes à des postes à responsabilités.

a2 - b1 - c3. Les discriminations engendrent des inégalités. Les inégalités sociales désignent les traitements différents qui peuvent avantager une classe sociale, un groupe ou un individu par rapport à d'autres et qui établissent des hiérarchies sociales.

Les stéréotypes et les préjugés proviennent :

- a. De l'éducation b. Des gènes c. Des médias

a et c.

(1) Jacques Fortin, Annick Fayard - La santé de l'homme n° 419 - mai-juin 2012 - page 13

(2) Rapport annuel d'activité 2018 Défenseur des droits

(3) 12^e édition baromètre de la perception des discriminations dans l'emploi - Défenseur des droits et l'Organisation internationale du travail (OIT) - 2019

(4) www.cget.gouv.fr/thematiques/lutte-contre-les-discriminations

(5) Livret Prévenir et agir contre les discriminations avec FIA-ISM, 2014 (www.fia-ism.com)